

Le parquet renonce à poursuivre Nick Conrad ! Seule Résistance républicaine le traînera au tribunal

écrit par Christine Tasin | 14 octobre 2019

Cour d'Appel de Paris
Tribunal de Grande Instance de Paris

Service du procureur de la République
Presse et protection des libertés

N° téléphone : 01.44.32.61.67 – 55.59
N° télécopie : 01.44.32.60.67

N° Parquet : 19140000445
Identifiant justice : 1903454769A

Avocat de
Conrad

Faits : Apologie de crime ou de délit

(fait du 17/5/19)

AVIS DE CLASSEMENT À AVOCAT

Vu l'article 40-1 al 1 du code de procédure pénale ;

Je vous informe qu'après examen de cette procédure, les poursuites pénales ne seront pas engagées au motif que :

Les faits ou les circonstances des faits de la procédure n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée, et que des poursuites pénales puissent être engagées.

Veuillez agréer Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait au parquet, le 4/6/19

Le procureur de la République



Nick Conrad, dans son dernier clip, étrangle une femme

blanche, baise et brûle la France...

.

Nous avons donc porté plainte, au nom de Résistance républicaine, association luttant pour la préservation de notre identité, de nos lois et contre le racisme.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/05/19/rr-se-constitue-partie-civile-contre-nick-conrad-qui-etrangle-une-blanche-baise-et-brule-la-france/>

.

Le Parquet, en mai dernier, avait annoncé avoir ouvert une enquête... Bref, le procureur se tâtait pour savoir s'il allait lui aussi poursuivre Nick Conrad.

.

**Et bien, la réponse vient de tomber : une honte de plus...
Affaire classée !**

.

Cour d'Appel de Paris
Tribunal de Grande Instance de Paris

Service du procureur de la République
Presse et protection des libertés

N° téléphone : 01.44.32.61.67 – 55.59
N° télécopie : 01.44.32.60.67

N° Parquet : 19140000445
Identifiant justice : 1903454769A

Avocat de
Conrad

Faits : Apologie de crime ou de délit

(fait du 17/5/19)

AVIS DE CLASSEMENT À AVOCAT

Vu l'article 40-1 al 1 du code de procédure pénale ;

Je vous informe qu'après examen de cette procédure, les poursuites pénales ne seront pas engagées au motif que :

Les faits ou les circonstances des faits de la procédure n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée, et que des poursuites pénales puissent être engagées.

Veillez agréer Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait au parquet, le 4/6/19

Le procureur de la République



Et Conrad de plastronner

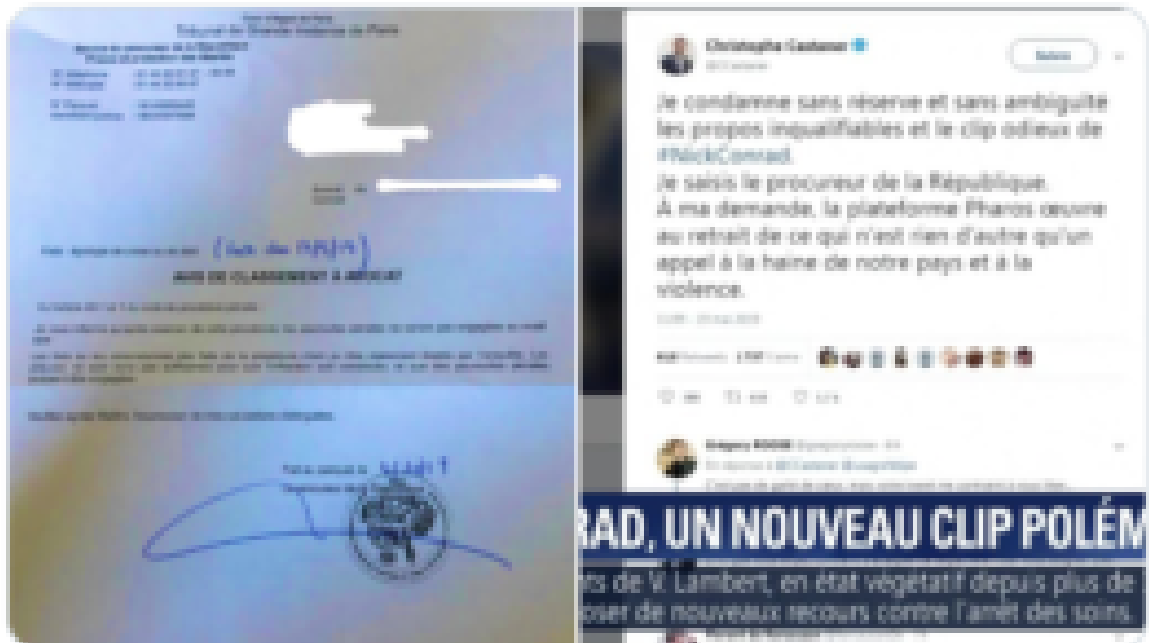


NICK CONRAD @jazzconrad · 20m

DOUX PAYS 🇫🇷✖

M. @CCastaner ne fera certainement pas de tweet à ce propos, mais le parquet abandonne les poursuites pour DOUX PAYS . Partagez fort le dernier clip LES COLIBRIS, ils sont touchés ... L' extrême a ses limites.

Merci, aurevoir.



19

17



Chacun sait que le Parquet est aux ordres du pouvoir politique. L'absence de poursuite en dit long sur la volonté macronienne de ne pas lutter contre les racailles et les tensions civilisationnelles. Pour le dire autrement, Macron ne veut pas entendre parler de conflit de civilisation, il préfère faire l'autruche et faire passer aux rappeurs qui hurlent leur haine un message de tolérance et d'amour...

Le seul danger, en effet, aux yeux de Macron, c'est nous, les patriotes, les Résistants. C'est nous qui risquons, selon Macron et Calvar, de déclencher la guerre civile. Les autres, en face, rappeurs en tête, dont Nick Conrad, ne sont que de gentils agneaux qui peuvent inciter impunément ou presque à

pendre les Blancs, à entrer dans les crèches, à tuer les bébés blancs...

Conrad avait écopé de 5000 euros avec sursis pour ces paroles de paix et d'amour. Si une Christine Tasin avait dit la même chose à propos de musulmans nul doute qu'elle se retrouvait avec de la prison ferme.

« Je rentre dans les crèches, je tue des bébés blancs/attrapez les vite et pendez leurs parents ».

.

Nous maintenons néanmoins et plus que jamais notre plainte, malgré le coût exorbitant pour nos finances (ils nous ont réclamé 1000 euros de caution, on a dû verser 500 euros à un huissier pour que Conrad soit convoqué au tribunal, où il ne s'est pas rendu, il va donc falloir verser une seconde fois cette somme, sans compter les frais d'avocat etc.

.

Merci à ceux qui le peuvent de nous aider dans cette lutte indispensable.

En effet, il faut payer pour poursuivre Conrad. Et s'il était relaxé nous perdrons la caution que nous avons déposée, pour pouvons même être condamnés à payer les dépens... soit les frais d'avocat de Conrad ! (Ce qui ne nous est jamais accordé, à nous, quand nous gagnons un procès).

C'est pourquoi, même si RR est juridiquement fondée à poursuivre nos ennemis, elle ne peut pas se permettre de le faire trop souvent. Nous avons essayé ces dernières années de faire comme les autres, de nous contenter d'un signalement... en vain.

Si vous voulez participer à cette action contre Nick Conrad,

vous pouvez nous donner un coup de main en envoyant un chèque à Résistance républicaine, 101 Avenue du Général Leclerc, 75685 Paris Cedex 14 ou bien via paypal ou carte bleue :

<http://resistancerepublicaine.com/don/>

.

Que reste-t-il de la justice de notre pays ?

Nous ne pouvons pas renoncer à essayer e faire condamner ces rappeurs qui chantent, image à l'appui, leur envie de nous faire disparaître, de violer nos femmes et de tuer nos bébés.

Ce n'est pas acceptable. Résistance républicaine peut et doit donc attaquer Conrad et aller jusqu'au bout du processus.

Merci à tous.